



BURKINA FASO

**Mission Permanente auprès des Nations Unies
866 United Nations Plaza, Suite 326
New York, N.Y. 10021
Tel: (212) 308 4720/4721
Fax: (212) 308 4690**

**REUNION BIENNALE DES ETATS, CHARGEE
D'EXAMINER L'APPLICATION DU PROGRAMME
D'ACTION EN VUE DE PREVENIR, COMBATTRE
ET ELIMINER LE COMMERCE ILLICITE DES
ARMES LEGERES SOUS TOUS SES ASPECTS.**

**Déclaration présentée par le Col.Paul YAMEOGO
Président de la commission nationale de lutte
contre la prolifération des armes légères (CNLPAL)**

New York le 12 juillet 2005

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Je voudrais avant tout propos, vous adresser les vives félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de cette deuxième biennale. Je suis convaincu que sous votre présidence, nos délégations mèneront un débat fructueux qui impulsera une nouvelle dynamique à la lutte contre la prolifération et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous ses aspects.

Monsieur le Président,

Deux (2) années se sont écoulées depuis la première biennale de juillet 2003 au cours de laquelle le chemin parcouru depuis l'adoption du Programme d'Action a été examiné. Le bilan de ces deux années a comptabilisé des avancées et mis en exergue les difficultés qu'ont rencontrés les pays, parties prenantes au Programme. Qu'en est-il pour le Burkina Faso depuis la première biennale ?

Monsieur le Président,

Au nombre des actions menées au plan national, je citerai le plan d'action et le programme d'activités qui ont été élaborés en septembre 2003. Ce document constitue notre feuille de route pour les trois prochaines années.

Nous avons entrepris de réviser le décret de 2001 portant régime des armes et munitions civiles au Burkina Faso, notamment en ses articles relatives aux peines infligées aux contrevenants. Ce décret modificatif vise à suspendre pendant une année l'application des articles relatifs aux peines, donc à instituer **un moratoire d'un an**, afin de mener une vaste campagne de sensibilisation pour la régularisation administrative de ceux qui sont en délicatesse vis-à-vis du décret, et permettre à ceux qui veulent remettre leurs armes de le faire sans sanction pénale ou pécuniaire. Cette révision a été rendue indispensable parce que nous avons constaté que les infractions au décret n'ont pas diminué, du fait de l'ignorance des populations, même les plus instruites. Nous avons donc choisi d'informer et de sensibiliser d'abord pour donner toutes les chances à ce décret d'atteindre ces objectifs.

Monsieur le Président,

Poursuivant nos activités dans la lutte contre la détention et l'utilisation illicite des armes à feu, en collaboration avec le Ministère des Télécommunications, nous avons obtenu la mise à disposition de la population d'un numéro vert, accessible à tous. Ce numéro permet de joindre les Forces de Sécurité et de Défense pour donner toutes informations relatives aux armes, telles détention et utilisation illégales, commerce illicite d'armes ou de munitions et toutes autres activités ou comportements contraires aux termes du décret sur le régime des armes et munitions dans notre pays.

Nous sommes conscients des risques que peut engendrer ce procédé dans la lutte contre la prolifération et le commerce illicite des armes dans notre pays, risques qui peuvent avoir pour corollaires accusation arbitraire, délation et d'autres. Cependant, au vu de l'insécurité chaque jour grandissante dans nos villes, nos campagnes et sur tous nos axes routiers, nous sommes convaincus que les avantages que nous en tirons contrebalancent largement les inconvénients. La mise en service de ce numéro est également le moyen pour les populations de s'impliquer dans cette lutte où finalement elles sont les principaux bénéficiaires.

Monsieur le Président,

Ayant constaté, au regard des statistiques des Forces de Sécurité, que les armes de fabrication locale, nationales et étrangères, étaient de plus en plus utilisées dans les attaques à main armée, nous avons, avec l'aide du PNUD, initié une étude pour cerner tous les aspects de ce nouveau phénomène dans notre pays. L'activité étant en cours, nous escomptons des résultats positifs qui nous aideront à comprendre, puis à apporter des solutions idoines à cette problématique. Parlant de statistiques, le Burkina Faso continue de travailler pour la mise à jour de son registre des armes, en conformité avec le paragraphe 10 du Programme d'action. La collecte des informations sur le terrain et l'informatisation des données sont des opérations coûteuses qui demandent des moyens dont le manque constitue un handicap pour des avancées rapides dans ce domaine.

Monsieur le Président,

Je disais plus haut que des armes de fabrication locale, nationale et étrangère étaient utilisées sur notre territoire. IL en est sûrement de même pour les pays limitrophes du Burkina Faso. Pour combattre cette prolifération et dans la mise en œuvre du Programme d'Action au plan sous-régional, nous avons en projet, avec la Commission Nationale du Mali, une vaste campagne conjointe de sensibilisation pour la lutte contre la prolifération et le commerce illicite des armes, tout le long de notre frontière commune. Une requête de financement de cette activité a été déposée au PNUD.

Monsieur le Président,

Le plan d'action et le programme d'activités que nous avons élaborés butent, pour leur mise en œuvre, au manque de ressources dans tous les domaines, surtout dans le domaine financier. Pour l'exercice budgétaire 2005, le gouvernement du Burkina Faso, en dépit de la modicité de ses moyens et du tout prioritaire pour un pays en développement, a décidé de doter annuellement la Commission Nationale d'un budget, d'à peu près 100 000 dollars américains, pour la mise en œuvre de son programme d'activités et pour prendre part à des rencontres sous-régionales dans le cadre des armes légères et de petit calibre. Cet acte traduit à l'évidence la volonté des autorités de lutter résolument contre ces fléaux que sont, la prolifération des armes légères et de petit calibre et leur commerce illicite, sources de l'insécurité au niveau national et sous régional, qui est un frein à tout développement durable.

Monsieur le Président,

Les difficultés pour la mise en œuvre du Plan d'Action sont surtout d'ordre financier et, dans ce domaine, nous constatons que l'aide des Institutions et des Organisations Non Gouvernementales est très sélective car consacrée à deux ou trois domaines dont le DDR et les enfants soldats. S'il est vrai que la prolifération des armes et le commerce illicite sont des dénominateurs communs à l'ensemble des pays présents dans cette enceinte, les manifestations et les conséquences sont propres à chaque pays, même si l'on peut trouver des similitudes dans la plupart d'entre eux. Les donateurs devraient donc en tenir compte et élargir l'éventail des conditionnalités pour être éligible à ces aides.

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso se réjouit de la tenue de cette deuxième biennale qui sera un lieu d'échanges et de confrontation d'expériences multiples et variées, qui constitueront une banque de données dans la lutte contre la prolifération des armes et leur commerce illicite. Ce combat ne peut se gagner sans une solidarité agissante entre tous les états, les Institutions Internationales et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et la société civile oeuvrant contre la prolifération et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Nous ne doutons pas que cette biennale sera le point de départ d'une coopération concrète, sous-tendue par une réelle volonté de tous les acteurs partis prenantes à ce combat , pour la construction d'un monde où la circulation et le commerce de ces armes seront maîtrisés, à défaut d'en être complètement éradiqués.

Je vous remercie.